



Auxerre, le 26 octobre 2016

Solidaires
Finances
Publiques 89
SYNDICAT NATIONAL
Section de l'Yonne

FRAIS DE DEPLACEMENT

NOUS SOMMES TOUS DES FRAUDEURS !

Notre direction locale cherche une nouvelle piste d'économie. En ligne de mire : les frais de déplacement, ligne budgétaire importante, trop importante par son montant pour notre direction, très importante pour les agents qui engagent des frais dans le cadre de leur travail ou formation et en attendent le remboursement.

RATIONALISATION DES COÛTS

Depuis le mois de septembre, les agents de l'Yonne rencontrent beaucoup de difficultés à obtenir la prise en charge de leurs frais de déplacement : allongement de la durée de traitement des demandes, compléments d'information voire demandes à refaire, outil (FDD) mal maîtrisé par la plupart, et refus de prise en charge de certains frais de transport lorsque l'appréciation des circonstances est laissée, par les textes, à la direction locale (cas des frais de transport entre le lieu d'hébergement et le lieu de la mission).

Si la réorganisation des tâches au sein du service logistique suite au départ de l'agent en charge des remboursements de frais peut expliquer pour partie l'allongement de la durée de traitement, il est légitime de s'interroger sur le reste, d'autant que la direction n'a pas communiqué sur le sujet.

Si les consignes données au service logistique ont évolué par rapport à celles appliquées précédemment, Solidaires Finances Publiques estime qu'à tout le moins la direction aurait pu en informer l'ensemble des agents.

D'autant que la remise à plat de l'ensemble des ordres de mission permanents semble être aussi à l'ordre du jour : les agents itinérants (brigades, géomètres...) se sont vu notifier via leur chef de service de nouveaux ordres de mission permanents pour l'année 2016 à deux mois de son terme, alors que les agents nouvellement affectés dans ces services au 01/09/2016 ne peuvent pas en bénéficier ! Et, cerise sur le gâteau, les chefs de service doivent exiger les copies des cartes grises et attestations d'assurance des véhicules utilisés par les collègues pour les besoins du service...

Faudra-il désormais, avant chaque déplacement pour les besoins du service, justifier de la propriété de son véhicule et de son assurance ?

Voici ce que dit la note nationale à ce sujet:

« Afin de pouvoir prétendre au remboursement de ses frais de transport, un agent qui utilise son véhicule personnel pour les besoins du service doit y avoir été autorisé par l'autorité administrative, préalablement au déplacement... A l'appui de sa demande d'autorisation d'utiliser un véhicule personnel, l'agent doit : - produire une photocopie de la carte grise ; - certifier avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant de manière illimitée sa responsabilité personnelle au titre de tous les dommages qui seraient causés par l'utilisation du véhicule à des fins professionnelles. »



Auxerre, le 26 octobre 2016

Solidaires
Finances
Publiques 89
SYNDICAT NATIONAL
Section de l'Yonne

Nous estimons que dès lors que le véhicule concerné est déjà enregistré dans Agora et FDD, c'est qu'il a été validé comme utilisable pour les besoins du service, il n'est nul besoin de demander à nouveau une copie de la carte grise.

Quant à l'attestation d'assurance, le texte n'est pas aussi catégorique sur le document à produire, une simple attestation sur l'honneur pourrait suffire.

Enfin, la fréquence de production de ces documents n'est pas précisée, sauf à s'en tenir à une interprétation stricte qui serait « à chaque déplacement de l'agent »...Où comment générer du travail supplémentaire aux agents de la logistique, aux chefs de services et en bout de chaîne aux agents, tâche redondante sans plus-value aucune pour l'administration.

COÛTS TORDUS

C'est oublier un peu vite que les agents avancent des frais pour leur travail, que certains agents de la DGFIP ont des métiers de terrain, et que la relation à l'usager, professionnel ou particulier n'est pas encore totalement virtuelle.

Solidaires Finances Publiques pense que cette réalité doit être prise en compte par notre direction, par respect pour nos métiers, par respect pour nos agents qui exercent leurs missions dans un contexte socio-économique difficile pour tout le monde.

Oui, la réalisation de nos missions a un coût, notre formation a un coût, mais il s'agit d'un placement qui rapporte à l'Etat. La conscience professionnelle des agents fait que chaque jour ils se rendent sur leur lieu de travail en espérant avoir les moyens de le réaliser au mieux. Être soumis aux injonctions contradictoires d'accroître sa productivité en raison des suppressions d'emplois et de limiter les frais inhérents à son activité est déjà éprouvant.

Nous estimons qu'il est injuste et inopportun de culpabiliser les agents par rapport aux frais qu'ils engagent, et qu'il serait tout-à-fait inapproprié de vouloir contrôler et limiter chaque déplacement.

Aussi, si malgré tout la logique comptable devait l'emporter sur les conditions de travail des agents de la DDFIP 89, il vaudrait mieux une belle explication de texte à l'attention de tous, un « voilà pourquoi » valant toujours mieux qu'un « c'est comme ça ».

La relation de confiance que la DGFIP exige dans les échanges avec les usagers, nous exigeons que notre direction l'entretienne avec ses agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, la mobilisation est plus que jamais d'actualité pour défendre les droits des agents contre la logique des coûts.

**LE 15 NOVEMBRE 2016, RENDONS COUP POUR COÛT
SOYONS EN GREVE !**